



## CONDITIONS GENERALES Serveur dédié PHPNET FRANCE

*Dernière version en date du 29 avril 2016*

### DEFINITIONS

**Internet** : Réseau de plusieurs serveurs reliés entre eux et dont la localisation se situe en divers lieux géographiques à travers le monde.

**Site Internet** : Ensemble de données nécessaires à la publication et à l'échange d'informations sur Internet associées à un ou plusieurs noms de domaine.

**Hébergement** : Ressources techniques et moyens mis à la disposition du client lui permettant de publier et d'exploiter un ou plusieurs sites Internet.

**Hébergement dédié** : Hébergement en propre pour le Client d'un ensemble de pages et d'éléments constituant un ou plusieurs sites Internet sur un serveur qui lui est exclusivement réservé.

**Hébergement physique** : L'hébergement du serveur dédié se fait exclusivement dans les locaux de PHPNET FRANCE. Le serveur est stocké dans une salle blanche, conforme aux normes européennes. L'accès au datacenter est contrôlé 24h/24. Le client ne dispose pas d'un accès à la salle dans le cadre d'une location de serveur dédié.

**Serveur** : Ordinateur maître contrôlant certains accès et certaines ressources sur le réseau.

**Plate-forme d'hébergement** : Ensemble de matériels nécessaires à la mise en oeuvre des fonctions de publication, maintenance et mise en ligne des sites Internet du client.

**Bande passante internet** : Le serveur est connecté sur un brin réseau 100Mbps. Le client peut disposer à tout moment de la bande passante souscrite dans l'offre sélectionnée. Le client sera en mesure de suivre à tout moment sa consommation via des graphiques représentant le trafic sortant et entrant sur son port réseau alloué.

**Système d'exploitation** : PHPNET FRANCE livre le serveur pré-installé et fournit ensuite au client l'accès « root » lui donnant un accès d'administration total sur la machine. Il est donc responsable des opérations qu'il effectue une fois l'accès donné. PHPNET FRANCE ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des dommages causés au système par une mauvaise utilisation des privilèges offerts par cet accès « root ».



## **ARTICLE 1 : APPLICATION ET OPPOSABILITE DES CONDITIONS GENERALES D'HEBERGEMENT DE PHPNET FRANCE**

Le présent contrat est conclu entre le signataire du contrat désigné par le Client et le vendeur désigné par PHPNET FRANCE. Ce contrat est applicable pour toute fourniture de prestations de location et d'hébergement de serveur dédié au client. Le serveur dédié est mis à la disposition du client par PHPNET FRANCE, qui en conserve l'entière propriété. Le serveur est hébergé physiquement par PHPNET FRANCE qui se charge également d'effectuer au besoin les maintenances matérielles nécessaires au bon fonctionnement du service.

Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes conditions générales de vente. Aucune condition particulière ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de PHPNET FRANCE, prévaloir sur les présentes conditions générales. Toute clause contraire posée par le Client sera donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposable à PHPNET FRANCE, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à la connaissance de cette dernière.

## **ARTICLE 2 : OBJET DU CONTRAT**

Les présentes conditions générales ont pour objet de définir les conditions techniques et financières dans lesquelles PHPNET FRANCE s'engage à louer et à héberger sur sa plate-forme, le serveur Internet dédié du Client.

Le Client reconnaît expressément que PHPNET FRANCE n'intervient jamais dans la conception, le développement, la réalisation du site Internet du Client et de ses outils informatiques de gestion et d'administration.

Le service rendu par PHPNET FRANCE est soumis aux présentes conditions générales, conditions particulières et annexes telles qu'elles apparaissent sur son site <http://www.phpnet.org/>.

Ces conditions constituent l'ensemble du cadre contractuel liant les parties.

**Le simple fait de réserver en ligne vaudra acceptation pleine et entière des présentes Conditions Contractuelles.**

Le Client s'engage à disposer du pouvoir, de l'autorité et de la capacité nécessaires à la conclusion et à l'exécution des obligations prévues aux présentes.

## **ARTICLE 3 : MOYENS**

La plate-forme d'hébergement et le serveur du client sont accessibles par l'intermédiaire de stations reliées au réseau Internet.

PHPNET FRANCE fournit exclusivement un serveur, la connectivité internet, une adresse IP, un support technique jours ouvrables, un service d'astreinte 7j/7 24h/24 en cas d'incident sur le serveur, ainsi qu'un service de maintenance sur place du matériel.

Le support comprend le reboot physique de la machine (hard) et une éventuelle intervention sur la machine au boot (kernel).



#### **ARTICLE 4 : SUPPORT TECHNIQUE**

PHPNET FRANCE met à la disposition du Client un support technique par email et téléphone. Ce support ne s'occupe que des questions et problèmes relevant de l'exploitation de la machine.

PHPNET FRANCE met à la disposition du Client une assistance technique :

- sur le site web, via le panel de gestion PHPNET FRANCE section « support technique » ou directement via le site <http://www.phpnet.org> rubrique « contacts ».
- par téléphone au 04 82 53 02 10 (sous réserve de disponibilité des techniciens)

Le support technique a simplement vocation à fournir une aide ponctuelle au client. Il n'a pas finalité à fournir une intervention sur la machine du client. Toute intervention sur la machine, à distance, fera l'objet de prestations spécifiques. Pour cela, le client devra contacter par e-mail le service commercial afin d'établir préalablement un devis estimatif de l'intervention. Une fois le devis accepté par le client, et dès la réception du paiement, l'intervention débutera.

#### **ARTICLE 5 : CONDITIONS DE REALISATION ET DE FACTURATION DES PRESTATIONS**

PHPNET FRANCE procède à la location et à l'hébergement d'un serveur dédié au Client sur sa plate-forme serveur dès réception du bon de commande rempli par le Client, accompagné du paiement correspondant et du contrat signé par le Client. PHPNET FRANCE accusera réception du Bon de commande, du paiement et du contrat, et informera le client par courrier électronique de la mise à disposition du serveur dédié.

Au moment de remplir le bon de commande en ligne et en le validant, le contrat régissant les relations entre le Client et PHPNET FRANCE est formé, sous réserve de l'envoi par PHPNET FRANCE d'un Email de confirmation d'ouverture de compte informant le Client des codes lui permettant d'accéder à l'espace réservé à son site Web sur les serveurs de PHPNET FRANCE. La date d'envoi des codes d'hébergement du site du Client détermine la date initiale à laquelle la facturation prendra effet.

En l'absence de l'envoi de cet accusé de réception, le contrat ne pourra être réputé conclu. La mise en ligne effective du serveur dédié détermine la date initiale à laquelle la facturation prendra effet. Le contrat est conclu pour une durée de un an.

Pour tout échange d'informations par courrier électronique, la date et l'heure du serveur PHPNET FRANCE fera foi entre les parties. Ces informations seront conservées par PHPNET FRANCE pendant toute la période des relations contractuelles, augmentée de la période de prescription de toute action en Justice.

L'envoi du règlement à PHPNET FRANCE suffira à considérer le contrat formé. Ce contrat pourra également être conclu avec l'assistance de PHPNET FRANCE si le client en fait la demande par email ou par téléphone, sous réserve de l'envoi par PHPNET FRANCE d'un Email de confirmation d'ouverture de compte informant le Client des codes lui permettant d'accéder à l'espace réservé à son site Web sur les serveurs de PHPNET FRANCE. La date d'envoi des codes d'hébergement du site du Client détermine la date initiale à laquelle la facturation prendra effet.

Le contrat est réputé définitif au jour de l'envoi de la confirmation d'ouverture de compte par PHPNET FRANCE.

Les parties conviennent que cette confirmation émanant de PHPNET FRANCE servira de preuve entre les parties en cas de conflit.



Cet accusé de réception sera archivé par PHPNET FRANCE sur ses propres serveurs et conservé en lieu sûr. La date et l'heure de réception seront celles relevées par le serveur de la société PHPNET FRANCE, qui feront foi entre les parties jusqu'à preuve contraire.

En l'absence de l'envoi de cet accusé de réception, le contrat ne pourra être réputé conclu. Il appartient alors au Client de contacter PHPNET FRANCE pour l'en informer.

## ARTICLE 6 : CONDITIONS D'EXPLOITATION

Le serveur sera hébergé sur la plate-forme serveur de PHPNET FRANCE. Sur demande, le Client a la possibilité de commander une modification des caractéristiques hardware du serveur loué. Dans ce cas, les tarifs de location et d'hébergement du serveur sont modifiés en fonction du changement apporté.

Le Client reconnaît par les présentes que les fluctuations de la bande passante et les aléas du fournisseur d'accès sont des éléments pouvant entraîner une discontinuité dans l'accès au serveur indépendante de la volonté de PHPNET FRANCE et extérieure à ses moyens techniques.

PHPNET FRANCE s'engage à tout mettre en oeuvre pour assurer la permanence, la continuité et la qualité des services qu'elle propose, et souscrit à ce titre une obligation de moyens ; en conséquence, PHPNET FRANCE s'efforcera d'offrir un accès Internet 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

6.1 PHPNET FRANCE assure une disponibilité de l'ordre de 99,7 % (moyenne calculée sur un an) de ses serveurs Internet.

Sont exclues de ce calcul les périodes d'indisponibilité des serveurs pour cause de problèmes techniques nécessitant, hors défaillance, une maintenance régulière de PHPNET FRANCE ou toutes autres difficultés indépendantes de la volonté de PHPNET FRANCE, telles que, en particulier, la force majeure (notamment : défaillance de longue durée du réseau d'électricité, grèves, émeutes, guerres, tempêtes, tremblements de terre, défaillance du réseau public de télécommunication, réquisition des autorités publiques, indisponibilité du réseau Internet, etc.) ou la responsabilité d'un tiers ou du Client.

6.2 Garanties Temps de Rétablissement - Accès au réseau

- Temps de rétablissement supérieur à 4 heures consécutives et inférieur à 8 heures consécutives  
Pénalité de 10 % de la redevance mensuelle
- Temps de rétablissement supérieur à 8 heures consécutives et inférieur à 16 heures consécutives  
Pénalité de 20 % de la redevance mensuelle
- Temps de rétablissement supérieur à 16 heures consécutives  
Pénalité d'1 mois de redevance
- Uptime annuel inférieur à 99,9 % et supérieur à 99,7 %  
Pénalité de 5 % du montant annuel des redevances
- Uptime annuel inférieur à 99,7 %  
Pénalité d'1 mois de redevance

6.3 PHPNET FRANCE propose différentes prestations pour l'installation de matériel ou de logiciel pour la modification la configuration du serveur. Ces prestations sont décrites sur le site [phpnet.org](http://phpnet.org), ainsi que les tarifs correspondants. Le Client est administrateur du serveur loué à PHPNET FRANCE. Il a l'accès root à ce serveur. Le Client a la possibilité d'installer lui-même des applications software sur le serveur. Ces installations se font sous son entière responsabilité, et PHPNET FRANCE ne pourra être tenue pour responsable d'un défaut de fonctionnement du serveur consécutif à ces installations.



## **ARTICLE 7 : INFORMATION DU CLIENT ET CONFORMITE DU SERVICE**

Le Client reconnaît avoir vérifié l'adéquation du service à ses besoins et avoir reçu de PHPNET FRANCE toutes les informations et conseils qui lui étaient nécessaires pour souscrire au présent engagement en connaissance de cause.

## **ARTICLE 8 : OBLIGATIONS DE PHPNET**

PHPNET FRANCE s'engage à apporter tout le soin et la diligence nécessaires à la fourniture d'un service de qualité conformément aux usages de la profession et à l'état de l'art. Il ne répond que d'une obligation de moyens.

PHPNET FRANCE s'engage à :

- 8.1. Assurer l'accès au serveur 24 h/24 tous les jours de l'année. En cas d'absolue nécessité, PHPNET FRANCE se réserve la possibilité d'interrompre le serveur pour procéder à une intervention technique afin d'en améliorer son fonctionnement ou pour toute opération de maintenance. PHPNET FRANCE informera alors auparavant, dans la mesure du possible, le Client dans un délai raisonnable en l'informant de la nature et de la durée de l'intervention, afin que le Client prenne ses dispositions.
- 8.2. Intervenir rapidement en cas d'incident
- 8.3. Remplacer, en cas de panne du serveur, les pièces défectueuses ou le serveur entier par un serveur équivalent ou supérieur tout en conservant les mêmes tarifs. Le prix restera identique pendant toute la durée de souscription et pour les renouvellements futurs.
- 8.4. Assurer le maintien au meilleur niveau de la qualité de ses outils.

## **ARTICLE 9 : RESPONSABILITE DE PHPNET**

En aucun cas, la responsabilité de PHPNET FRANCE ne pourra être recherchée en cas de :

- faute, négligence, omission ou défaillance du Client, non-respect des conseils donnés
- faute, négligence ou omission d'un tiers sur lequel PHPNET FRANCE n'a aucun pouvoir de contrôle de surveillance
- force majeure, événement ou incident indépendant de la volonté de PHPNET FRANCE
- arrêt de l'hébergement pour toute cause visée à l'article 10.2
- divulgation ou utilisation illicite du mot de passe remis confidentiellement au Client.

PHPNET FRANCE s'engage à respecter la protection du droit d'auteur de son client.

Du fait des caractéristiques de l'internet, que le client déclare parfaitement connaître, PHPNET FRANCE ne saurait voir sa responsabilité engagée pour notamment :

- Le contenu des informations transmises, diffusées ou collectées, de leur exploitation et de leur mise à jour, ainsi que de tous fichiers et données sur le serveur.



- Les détournements éventuels de mots de passe, codes confidentiels et plus généralement de toute information à caractère sensible pour le client. PHPNET FRANCE ne peut être tenu pour responsable de leur gestion qui incombe au client.

PHPNET FRANCE est responsable, selon les règles du droit civil, des services fournis au Client. PHPNET FRANCE s'engage à mettre tous ses moyens en œuvre pour assurer dans des conditions optimales les services au Client, sauf dans l'hypothèse où une interruption du service est expressément demandée par une autorité administrative ou juridictionnelle compétente.

En outre, la responsabilité de PHPNET FRANCE ne sera pas engagée pour tout cas de Force Majeure habituellement reconnu par les tribunaux et notamment :

1. Si l'exécution du contrat, ou de toute obligation incombant à PHPNET FRANCE au titre des présentes, est empêchée, limitée ou perturbée du fait d'incendie, explosion, défaillance des réseaux de transmission, effondrement des installations, épidémie, tremblement de terre, inondation, panne d'électricité, guerre, embargo, loi, injonction, demande ou exigence de tout gouvernement, grève, boycott, ou autre circonstance hors du contrôle raisonnable de PHPNET FRANCE ("Cas de Force Majeure"), alors PHPNET FRANCE, sous réserve d'une prompt notification au Client, devra être dispensée de l'exécution de ses obligations dans la limite de cet empêchement, limitation ou perturbation, et le Client sera de la même manière dispensée de l'exécution de ses obligations dans la mesure où les obligations de cette partie sont relatives à l'exécution ainsi empêchée, limitée ou dérangée, sous réserve que la partie ainsi affectée fasse ses meilleurs efforts pour éviter ou pallier de telles causes d'inexécution et que les deux parties procèdent avec promptitude dès lors que de telles causes auront cessé ou été supprimées.

La partie affectée par un Cas de Force Majeure devra tenir l'autre partie régulièrement informée par courrier électronique des pronostics de suppression ou de rétablissement de ce Cas de Force Majeure.

Si les effets d'un Cas de Force Majeure devaient avoir une durée supérieure à 30 jours, le contrat pourra être résilié de plein droit à la demande de l'une ou l'autre partie, sans droit à indemnité de part et d'autre.

2. Soit encore du fait du Client, notamment dans les cas ci-après :

- détérioration de l'application,
- mauvaise utilisation des terminaux par le Client ou par sa Clientèle, faute, négligence, omission ou défaillance de sa part, non-respect des conseils donnés,
- divulgation ou utilisation illicite du mot de passe remis confidentiellement au Client.

PHPNET FRANCE ne pourra être tenu responsable envers le Client de l'introduction d'un virus informatique dans le serveur Web ou dans le site ayant un effet sur son bon fonctionnement, de la migration du site dans un environnement matériel ou logiciel différent, des modifications apportés aux composants logiciels par une personne autre que le Prestataire, d'une baisse du Chiffre d'Affaires consécutive au fonctionnement ou à l'absence de fonctionnement, ou à l'utilisation ou à l'absence d'utilisation du site ou des informations s'y trouvant ou devant s'y trouver, d'intrusion illégale ou non autorisée de tout tiers dans le serveur Web ou dans le site, d'un encombrement temporaire de la bande passante d'une interruption du service de connexion à Internet pour une cause hors de contrôle du concepteur. (voir article 8)

PHPNET FRANCE ne pourra être tenu responsable du contenu des informations, du son, du texte, des images, éléments de forme, données accessibles sur le site, transmises ou mises en ligne par le Client et ce à quelque titre que ce soit.

PHPNET FRANCE ne saurait être tenu pour responsable du non-respect total ou partiel d'une obligation et/ou défaillance des opérateurs des réseaux de transport vers le monde Internet et en particulier de son ou ses fournisseurs d'accès. A ce titre, PHPNET FRANCE informe le Client que ses prestations sont



indépendantes d'autres opérateurs techniques et que sa responsabilité ne peut être engagée par leur défaillance. Les réparations dues par PHPNET FRANCE en cas de défaillance du service qui résulteraient d'une faute établie à son encontre correspondront au préjudice direct, personnel et certain lié à la défaillance en cause, à l'exclusion expresse de tout dommage indirect.

En aucun cas, PHPNET FRANCE ne pourra être tenu responsable des préjudices indirects, c'est à dire tous ceux qui ne résultent pas directement et exclusivement de la défaillance partielle ou totale du service fourni par PHPNET FRANCE, tels que préjudice commercial, perte de commandes, atteinte à l'image de marque, trouble commercial quelconque, perte de bénéfices ou de Clients (par exemple, divulgation inopportune d'informations confidentielles les concernant par suite de défectuosité ou de piratage du système), pour lesquels le Client sera son propre assureur ou pourra contracter les assurances appropriées.

PHPNET FRANCE se réserve le droit d'interrompre la connexion à Internet du serveur loué au Client, si ce serveur constitue un danger pour le maintien de la sécurité du réseau d'hébergement de PHPNET FRANCE, que ce soit suite à un piratage du serveur, ou à la suite d'une non-installation de mise à jour d'application ayant pour conséquence la détection d'une faille dans la sécurité du système, et dont la mise à jour a été demandée au Client par PHPNETFRANCE.

PHPNET FRANCE s'engage à rétablir la connexion dès que les interventions de correction auront été effectuées par le Client.

Toute action dirigée contre le Client par un tiers constitue un préjudice indirect et par conséquent, n'ouvre pas droit à réparation. En tout état de cause, le montant des dommages intérêts qui pourraient être mis à la charge de PHPNET FRANCE, si sa responsabilité était engagée, sera limité au montant des sommes effectivement versées par le Client à PHPNET FRANCE pour la période considérée ou facturées au Client par PHPNET FRANCE ou au montant des sommes correspondant au prix de la prestation, pour la part du service pour laquelle la responsabilité de PHPNET FRANCE a été retenue. Sera pris en considération le montant le plus faible de ces sommes.

PHPNET FRANCE n'effectue aucune sauvegarde spécifique des données hébergées.

Il appartient en conséquence au Client de prendre toutes mesures nécessaires à la sauvegarde de ses données en cas de perte, ou de détérioration des données confiées, quelle qu'en soit la cause, y compris celle non expressément visée par les présentes.

Par le présent contrat, le Client dispense expressément PHPNET FRANCE de prendre des mesures de sécurité spécifique, notamment de conserver les logs de connexion antérieurs au mois en cours, sauf demande contraire expressément sollicitée par le Client et spécialement facturée.

En conséquence, PHPNET FRANCE recommande au Client de mettre en oeuvre une mesure de sauvegarde mensuelle effectuée par ses soins. Il conservera lui-même toutes les données que PHPNET FRANCE lui aura éventuellement transmises, quant aux logs de connexion, notamment.

Il en est de même pour la collecte temporaire des adresses "IP" (Internet Protocol) considérée comme une mesure de sécurité interne, lesquelles adresses ne sont pas conservées par PHPNET FRANCE au-delà d'un délai d'un mois.

Toute réclamation ultérieure, même sur injonction judiciaire ou administrative ne pourra donc aboutir, PHPNET FRANCE n'étant plus en possession de ces données non archivées.

La responsabilité de PHPNET FRANCE ne pourra donc être recherchée en cas d'éventuelle carence dans la mise en oeuvre des mesures de sécurité, notamment de sauvegarde.

Cependant, si la responsabilité de PHPNET FRANCE devait être relevée par une autorité judiciaire, elle ne pourrait être supérieure à un montant égal au montant des prestations facturées au client pour la période des 12 derniers mois.



Le Client reconnaît qu'aucune stipulation des présentes ne le dégage des obligations de payer tous les montants dus à PHPNET FRANCE au titre des présentes.

## **ARTICLE 10 : OBLIGATIONS ET RESPONSABILITE DU CLIENT**

Le client ne dispose pas d'un accès physique au serveur. Il ne peut donc demander à modifier lui-même le matériel et/ou à se rendre sur place pour intervenir sur la machine.

De même, dans le cas où PHPNET FRANCE détecterait que la machine du client est piratée, un courrier électronique lui sera envoyé, indiquant qu'une procédure de réinstallation s'impose pour maintenir l'intégrité du serveur et de l'ensemble du réseau PHPNET FRANCE. Le Client pourra alors commander une telle procédure à PHPNET FRANCE, après avoir sauvegardé l'ensemble de ses données. PHPNET FRANCE se réserve le droit d'interrompre la connexion du serveur au réseau Internet, en attendant la réinstallation de la machine. PHPNET n'est pas tenu d'opérer le transfert des données du système piraté au nouveau système. Cette manipulation devra être faite par le client. PHPNET FRANCE s'engage et limite uniquement son intervention à l'installation du nouveau système.

Le Client est entièrement et exclusivement le responsable des mots de passe nécessaires à l'utilisation de son serveur dédié. PHPNET FRANCE dégage toute responsabilité pour toute utilisation illicite ou frauduleuse des mots de passe mis à la disposition du Client. Les mots de passe fournis sont confidentiels.

Toute suspicion d'une divulgation, intentionnelle ou non, des mots de passe fournis, engage la responsabilité unique du Client à l'exclusion de celle de PHPNET FRANCE .

10.1. Le Client s'engage à ne pas héberger de sites racistes ou illégaux et ceux ayant des liens hypertextes vers ce type de sites sont interdits sur les serveurs de PHPNET FRANCE.

De même, il s'interdit à tout hébergement de site sur des pages ayant trait à tout prosélytisme relatif à des mouvements sectaires tels que dénoncés sur le rapport parlementaire "Les sectes en France", ou considérés comme représentant un risque sectaire pour les services de l'État, ou reconnus comme tels par une décision de Justice ayant autorité de la chose jugée.

Il s'engage également à ne pas faire de redirection de son domaine vers ce type de sites.

Le Client s'engage à ne mettre à disposition du public, à partir de son site hébergé sur les serveurs de PHPNET FRANCE, de fichiers non encodés sous le format MP3 ou autre. Il s'engage également à ne pas inclure sur son site de liens hypertextes et à ne pas faire de redirection de son domaine vers des sites diffusant ce type de service.

PHPNET FRANCE ne peut que mettre en garde le Client sur les conséquences juridiques qui pourraient découler d'activités illicites sur le site, et dégage toute responsabilité solidaire sur l'utilisation des données mises à la disposition des internautes par le Client.

Le Client est responsable du respect du volume de trafic et de l'espace de stockage autorisé par la formule d'hébergement et options auxquelles il a souscrit.

Le Client est informé que les publications constituent notamment des œuvres de l'esprit protégées par les droits d'auteurs au sens de l'article L 112-2 1er et 2nd du Code de la Propriété Intellectuelle.

Il assure PHPNET FRANCE qu'il est titulaire de tous les droits de propriété intellectuelle sur l'intégralité des pages qu'il fait héberger, c'est-à-dire des droits de reproduction, de représentation et de diffusion relatifs au support Internet, pour une durée préalablement déterminée.



Le Client agit en tant qu'entité indépendante et assume en conséquence seul les risques et périls de son activité. Le Client est seul responsable des services et de son site Internet, du contenu des informations transmises, diffusées ou collectées, de leur exploitation et de leur mise à jour, ainsi que de tous fichiers, notamment fichiers d'adresses. Le Client garantit relever indemne PHPNET FRANCE de toute action en revendication de tiers liée au contenu des informations transmises, diffusées, reproduites notamment celles résultant d'une atteinte aux droits de la personnalité, à un droit de propriété lié à un brevet, à une marque, à des dessins et modèles, à des droits d'auteur ou celles résultant d'un acte de concurrence déloyale ou parasitaire ou d'une atteinte à l'ordre public, aux règles déontologiques régissant Internet, aux bonnes mœurs, au respect de la vie privée (droit à l'image, secret de la correspondance...) ou aux dispositions du Code Pénal : à ce titre, le Client indemniserà PHPNET FRANCE de tous frais, charges et dépenses que celle-ci aurait à supporter de ce fait, en ce compris les honoraires et frais raisonnables des conseils de PHPNET FRANCE, même par une décision de justice non définitive.

Le Client déclare en conséquence accepter pleinement toutes les obligations légales découlant de la propriété de ses services, PHPNET FRANCE ne pouvant être recherché ni inquiété à cet égard pour quelque cause que ce soit, notamment en cas de violation de lois ou règlements applicables aux services du Client.

Le Client déclare avoir obtenu toutes les autorisations nécessaires en matière de droits d'auteur, notamment auprès des sociétés de répartition de droits d'auteur qui seraient requises. Le Client s'engage à faire figurer sur les pages Web de son site Internet l'identité et l'adresse du propriétaire ou de l'auteur des pages Web et à effectuer toutes les demandes nécessaires à la création de son site Web, conformément à la loi française en vigueur.

Le non-respect par le Client des points visés ci-dessus - que ce soit pour le site hébergé sur la plate-forme serveurs de PHPNET FRANCE ou que cela concerne une redirection de son domaine vers ce type de sites – et notamment toute activité spécifiquement interdite à partir des serveurs de PHPNET FRANCE et/ou tout contenu diffusé spécifiquement interdits sur les serveurs de PHPNET FRANCE et/ou susceptible d'engendrer une responsabilité civile et/ou pénale et/ou susceptible de porter atteinte aux droits d'un tiers entraînera le droit pour PHPNET FRANCE de décâbler et/ou d'interrompre sans délai et sans mise en demeure préalable les services du Client et de résilier immédiatement et de plein droit le contrat, sans préjudice du droit à tous dommages intérêts auxquels PHPNET FRANCE pourrait prétendre. Dans ces hypothèses, le Client ne pourra prétendre au remboursement par PHPNET FRANCE des sommes déjà versées.

Le Client s'engage à respecter l'ensemble des prescriptions légales et réglementaires en vigueur, et en particulier celles relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et notamment à faire toute déclaration des traitements auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (C.N.I.L.). Le Client s'engage par ailleurs à prendre toutes les assurances nécessaires auprès d'un organisme notoirement solvable afin de couvrir tous les dommages qui lui seraient imputables dans le cadre du présent contrat ou de son exécution.

Le Client s'engage à régler directement à l'auteur de la réclamation toute somme que celui-ci exigerait de PHPNET FRANCE. En outre, le Client s'engage à intervenir sur demande de PHPNET FRANCE à toute instance engagée contre cette dernière ainsi qu'à garantir à PHPNET FRANCE de toutes les condamnations qui seraient prononcées contre PHPNET FRANCE à cette occasion. En conséquence, le Client s'engage à faire son affaire personnelle de toute réclamation et/ou procédure quelle qu'en soit la forme, l'objet ou la nature qui serait formée contre PHPNET FRANCE et qui se rattacherait aux obligations mises à la charge du Client au titre du présent contrat.

Le Client, seul responsable du contenu du site, s'engage à assurer à ses frais la défense de PHPNET FRANCE dans le cas où cette dernière ferait l'objet d'une action en revendication, relative aux données, informations, messages etc. qu'elle diffuse, et à prendre à sa charge l'indemnité due en réparation du préjudice éventuellement subi, à condition d'avoir toute liberté pour transiger et conduire la procédure.



## 10.2 L'utilisation du SPAM est totalement interdite

Le client s'engage à ne pas se servir des fonctionnalités de la messagerie pour envoyer des messages en grand nombre (SPAM) ou à des personnes qui ne désirent pas en recevoir. A ce titre, PHPNET FRANCE se réserve le droit de mettre en place sur ses serveurs des outils logiciels empêchant ces pratiques.

En cas de plainte de quiconque (client ou non client) concernant un email envoyé :

- à partir des installations chez PHPNET FRANCE
- ou comportant les URL des sites hébergés chez PHPNET FRANCE

En cas de non-respect de cet engagement, le client reconnaît que PHPNET FRANCE est en droit de limiter, de restreindre, d'interrompre ou de suspendre définitivement tout ou partie du service mis en cause pendant une durée de cinq jours minimum voire rompre définitivement le contrat en cas de non- respect des avertissements pour spamming envoyés par email au client.

Dans ces hypothèses, le Client ne pourra prétendre à aucun remboursement par PHPNET FRANCE des sommes déjà versées.

10.3 Le Client est le responsable entier et exclusif des mots de passe que PHPNET FRANCE pourrait lui fournir ultérieurement. Toute utilisation faite du mot de passe et de l'identifiant du Client sera considérée comme relevant de la responsabilité exclusive du Client. Le Client est seul responsable de la sécurité de ce mot de passe.

10.4 Le Client supportera seul les conséquences du défaut de fonctionnement du serveur consécutif à toute utilisation, par les membres de son personnel ou par toute personne auquel le Client aura fourni son (ou ses) mot(s) de passe, non conforme aux instructions de fonctionnement qui lui auront été fournies par PHPNET FRANCE. De même, le Client supporte seul les conséquences de la perte du ou des mots de passe précités.

10.5 Le Client s'engage à informer PHPNET FRANCE de toute modification concernant sa situation (notamment changement d'adresse, électronique ou autre, modification de son équipement...) au plus tard dans le mois de ce changement, sauf pour le changement de l'adresse de messagerie, dont la modification devra être transmise dans les 48 heures à compter de son utilisation. A défaut de respect de ce délai, ou à défaut d'informer PHPNET FRANCE de ce changement, PHPNET FRANCE dégagera sa responsabilité pour toute fermeture de service, conformément aux stipulations édictées précédemment.

10.6 Le Client s'engage à conserver une copie des données transmises

## **ARTICLE 11** : TOLERANCE

Le fait que PHPNET FRANCE ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes conditions générales et/ou tolère un manquement par l'autre partie à l'une quelconque des obligations visées dans les présentes conditions générales ne peut être interprétée comme valant renonciation par PHPNET FRANCE à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions.



## **ARTICLE 12 : DONNEES PERSONNELLES**

PHPNET FRANCE informe le Client que ses données sont enregistrées, et ont fait l'objet d'une déclaration auprès de la Commission Nationale Informatique et Liberté, conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, à des fins de gestion de la relation Client. En conséquence, le Client dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification ou de suppression de ses données collectées, en contactant simplement PHPNET FRANCE, à l'adresse 97/97 Bis rue du général Mangin - 38100 GRENOBLE - FRANCE.

Les données transmises par le Client sont conservées le temps légal nécessaire à l'administration de la preuve. PHPNET FRANCE s'interdit toute divulgation, toute revente des données nominatives relatives au Client, sous réserve de dispositions contraires dans les conditions particulières.

## **ARTICLE 13 : DUREE DU CONTRAT**

Le contrat est conclu pour une durée minimale indiquée dans le descriptif de l'offre disponible sur le site Internet de PHPNET FRANCE qui commence à courir à compter de la date de mise en ligne effective du serveur Internet du Client.

Lors de la souscription d'un serveur dédié classique, le client a la possibilité de choisir sa période de facturation, annuelle, trimestrielle, semestrielle ou mensuelle sous réserve d'une durée d'engagement minimum de 12 mois.

Les serveurs déstockés et les Premium dédiés, ne sont pas soumis à une durée d'engagement minimum. Le client peut souscrire et renouveler pour une durée de 1, 3, 6 ou 12 mois.

Lors du renouvellement d'un serveur déstocké, le client bénéficiera des mêmes conditions tarifaires et de services qu'à la souscription.

Le présent contrat est renouvelable à la demande du client via la procédure de renouvellement mise en place, selon les tarifs et conditions de PHPNET FRANCE à la date de son renouvellement, sauf dénonciation par l'une des parties dans les conditions décrites ci-après.

PHPNET FRANCE ne pratique pas de tacite reconduction des services. Lorsque la période de souscription touche à sa fin, des mails d'alerte seront envoyés au client afin de l'informer de l'échéance prochaine de son offre. Il pourra ainsi la renouveler, évoluer vers d'autres services, ou ne pas la reconduire.

En cas de résiliation avant la période minimale d'engagement d'un serveur dédié classique, le client sera redevable des mensualités restantes. Il devra donc régler la totalité des sommes incombant au présent contrat pour la durée fixée.

Chaque partie peut résilier de plein droit et sans indemnité par lettre recommandée avec demande d'avis de réception le contrat en cas de force majeure dans les conditions prévues dans les présentes conditions générales.

En cas de manquement par l'une des parties à l'une ou l'autre de ses obligations au titre du contrat non réparé dans un délai de 7 jours à compter soit d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée par la partie plaignante notifiant les manquements en cause, soit de toute autre forme de notification faisant foi adressée par la dite partie, le contrat sera résilié de plein droit, sans préjudice de tous dommages et intérêts éventuels qui pourraient être réclamés à la partie défaillante.

La date de notification de la lettre comportant les manquements en cause sera la date du cachet de la poste, lors de la première présentation de la lettre.

Si PHPNET FRANCE résilie le contrat dans les conditions prévues, le Client ne pourra prétendre remboursement par PHPNET FRANCE des sommes déjà versées.



En cas de résiliation du contrat de location et d'hébergement d'un serveur dédié, PHPNET FRANCE s'engage à effacer toutes les données du Client installées sur le serveur dédié.

## **ARTICLE 14 : TARIF, PAIEMENT, DELAI DE PAIEMENT ET DE RENOUELEMENT**

### 14.1 Tarifs

Les prix des services fournis par PHPNET FRANCE au titre du contrat de prestations de services de PHPNET FRANCE font l'objet de plusieurs tarifs établis en fonction de la nature des prestations fournies. Les tarifs en vigueur sont disponibles en consultation en ligne sur le site <http://www.phpnet.org> et sur demande auprès de PHPNET FRANCE, à l'adresse indiquée à l'article 12.

Les abonnements et prestations proposés sont mentionnés dans le bon de commande ; ils s'entendent toutes taxes comprises et sont payables en euros, d'avance lors de l'enregistrement du bon de commande ou après réception via email de l'url vers la facture pro forma du Client, pour une période mensuelle, trimestrielle, semestrielle ou annuelle selon l'option retenue par le Client dans le bon de commande, sous réserve que la durée du contrat soit au moins égale à cette période.

Le prix de la prestation est déterminé aux conditions ci-jointes sur la Commande de services. Quel que soit le service et la durée souscrits, la redevance est payable à date fixe et d'avance pour toute la durée de la prestation.

Le mode de règlement utilisé sera par défaut le chèque, la carte de crédit (Visa, Mastercard) ou le virement (la totalité des frais bancaires étant à la charge du client).

Les paiements par chèque et par virement doivent être réceptionnés par PHPNET au plus tard une semaine avant l'échéance de la période en cours.

Les paiements devront être effectués en Euros uniquement.

Toutes les Redevances à verser au titre du présent Contrat n'incluent pas les taxes en vigueur, qui seront facturées en sus et à la charge du Client.

Quel que soit le service souscrit, la prorogation n'est pas tacite et se fera aux conditions financières en vigueur au moment de la validation électronique par le Client, de la nouvelle commande de services, des conditions particulières de services et des conditions générales en vigueur à la date de la nouvelle souscription.

Par dérogation, si le renouvellement tacite est prévu au contrat, le client sera informé, au moins 30 jours avant l'échéance, du tarif applicable. Il pourra alors annuler dans son espace client la tacite reconduction de ses services sans aucun frais ni facturation. De même, si les conditions techniques liées à son abonnement devaient changer, PHPNET s'engage à informer le client au moins 30 jours avant la tacite reconduction de son service.

PHPNET FRANCE se réserve le droit de répercuter, sans délai, toute nouvelle taxe réglementaire, administrative ou légale ou toute augmentation de taux des taxes existantes. (voir ci-dessus).

### 14.2 Modalités de Paiements

Les abonnements payés d'avance sont garantis pour la période concernée.

Le paiement doit être fait par **carte bancaire** (visa, Mastercard, carte bleue ou eurocard), soit par **chèque**, à condition qu'il émane d'un établissement bancaire situé sur le Territoire Français (en raison de frais élevés à notre charge), soit par **virement bancaire** directement avec les coordonnées bancaires de PHPNET FRANCE, soit par **Mandat Cash**, soit par **Mandat international**, ou soit par **Paypal™**. Aucun autre paiement ne sera accepté ou validé par nos soins, autre que ceux cités précédemment.



### 14.3 Renouvellement

PHPNET FRANCE notifiera au Client par le biais de six emails de son obligation d'acquitter le prix du renouvellement du/des hébergement concerné(s).

Ces emails seront envoyés au Client selon le calendrier suivant :

**1er rappel J – 60 jours,**  
**2ème rappel J – 30 jours,**  
**3ème rappel J - 15 jours,**  
**4ème rappel J - 5 jours,**  
**5ème rappel J - 1 jours,**  
**Fermeture de l'hébergement J – 1 jours**  
**Effacement de l'hébergement J + 10 jours**

selon la date anniversaire du renouvellement.

Cette notification sera faite par email **uniquement**, et sera adressée au contact de facturation (adresse email à tenir à jour, sous la responsabilité du Client).

A défaut de l'entier paiement du prix du renouvellement fixé dans le tarif, PHPNET FRANCE ne pourra effectuer le renouvellement demandé par le Client. Le Client recevra un email de notification de fermeture de l'hébergement à la date d'anniversaire de celui-ci. PHPNET FRANCE entreprendra l'effacement définitif de l'hébergement à J + 10 jours selon la date anniversaire du renouvellement, le Client recevra un email de notification pour l'informer de l'effacement de l'hébergement pour défaut de paiement. Le client prendra toutes ses dispositions pour sauvegarder ses données avant la fermeture de son compte.

Tout défaut de paiement ou paiement irrégulier, c'est à dire, notamment, d'un montant erroné, ou incomplet, ou ne comportant pas les références requises, ou effectué par un moyen ou une procédure non acceptés par PHPNET FRANCE, sera purement et simplement ignoré et provoquera le rejet par PHPNET FRANCE de la demande d'enregistrement, de renouvellement ou de transfert.

S'agissant d'un renouvellement payé par chèque ou virement, il appartient au Client de solliciter le renouvellement avec un délai suffisant de sorte que le paiement soit effectivement reçu par PHPNET FRANCE avant expiration de l'hébergement.

Le renouvellement automatique du Service peut être activé pour l'ensemble des Services souscrits par le Client auprès de PHPNET FRANCE, cette fonction peut toutefois être désactivée par le Client par l'intermédiaire de son interface de gestion, au plus tard 15 jours avant l'expiration du Service souscrit. PHPNET FRANCE préviendra le client par courrier électronique de la reconduction automatique du contrat au minimum 1 mois avant l'échéance du service et lui indiquera la date limite ainsi que la procédure lui permettant d'annuler ce renouvellement automatique, conformément à l'article L136-1.

*Article L136-1 du code de la consommation :*

*Le professionnel prestataire de services informe le consommateur par écrit, par lettre nominative ou courrier électronique dédiés, au plus tôt trois mois et au plus tard un mois avant le terme de la période autorisant le rejet de la reconduction, de la possibilité de ne pas reconduire le contrat qu'il a conclu avec une clause de reconduction tacite. Cette information, délivrée dans des termes clairs et compréhensibles, mentionne, dans un encadré apparent, la date limite de résiliation.*

*Lorsque cette information ne lui a pas été adressée conformément aux dispositions du premier alinéa, le consommateur peut mettre gratuitement un terme au contrat, à tout moment à compter de la date de reconduction. Les avances effectuées après la dernière date de reconduction ou, s'agissant des contrats à durée indéterminée, après la date de transformation du contrat initial à durée déterminée, sont dans ce cas remboursées dans un délai de trente jours à compter de la date de résiliation, déduction faite des sommes correspondant, jusqu'à celle-ci, à l'exécution du contrat. A défaut de remboursement dans les conditions*



*prévues ci-dessus, les sommes dues sont productives d'intérêts au taux légal.*

*Les dispositions du présent article s'appliquent sans préjudice de celles qui soumettent légalement certains contrats à des règles particulières en ce qui concerne l'information du consommateur.*

*Les trois alinéas précédents ne sont pas applicables aux exploitants des services d'eau potable et d'assainissement. Ils sont applicables aux consommateurs et aux non-professionnels.*

Cette formule est exécutées dans les conditions suivantes :

Par dérogation aux dispositions de l'article 14.1, les sommes dues au titre du renouvellement automatique du Service sont prélevées par PHPNET FRANCE avant l'expiration du Service souscrit.

Tout incident et/ou retard de paiement à l'échéance entraînera suspension de services suite à nos rappels.

Le Client est seul responsable du paiement de l'ensemble des sommes dues au titre du contrat de prestations de services de PHPNET FRANCE.

#### 14.4 Conséquences d'un retard de paiement

Tout impayé (annulation du paiement par carte, défaut de provision et/ou rejet par notre banque suite à un paiement par chèque...) sera considéré comme un retard de paiement.

De convention expresse et sauf report sollicité à temps et accordé par PHPNET FRANCE de manière particulière et écrite, le défaut total ou partiel de paiement à l'échéance de toute somme due au titre du contrat entraînera de plein droit et sans mise en demeure préalable et sans préjudice de l'article RESILIATION :

- l'exigibilité immédiate de toutes les sommes restant dues par le Client au titre du contrat, quel que soit le mode de règlement prévu.
- la possibilité de suspendre ou de résilier, si bon semble à PHPNET FRANCE, l'exécution de toute commande en cours jusqu'au paiement complet des sommes dues par le Client ;
- l'application d'un intérêt à un taux égal à 12 % sans que celui-ci ne puisse être inférieur à une fois et demi le taux de l'intérêt légal Français,
- la suspension de toutes les prestations en cours, quelle que soit leur nature, sans préjudice pour PHPNET FRANCE d'user de la faculté de résiliation du contrat stipulée à l'article RESILIATION.

Tout désaccord concernant la facturation et la nature des services devront être exprimés par courrier postal ou par fax dans un délai d'un mois après émission du bon de commande.

En cas de rejet d'un prélèvement automatique, PHPNET FRANCE facturera 15€HT par prélèvement rejeté.

Dans l'hypothèse où des frais seraient exposés par PHPNET FRANCE, cette dernière en informera le Client et lui communiquera les justificatifs et la facture correspondant. Le Client pourra alors régler la somme due par chèque en euros.

## **ARTICLE 15 : DROIT DE RETRACTATION**

Conformément aux articles L. 121-20 et suivants du Code de la consommation le Client bénéficie d'un droit de rétractation.

Le Client peut exercer son droit de rétractation, sans motif, dans un délai de quatorze (14) jours à compter



de la réception du bien ou de la conclusion du contrat pour les services. Pour revenir sur son consentement et annuler la commande, le Client doit en informer PHPNET FRANCE par courrier postal (uniquement). La marchandise éventuellement déjà reçue doit être retournée dans son emballage d'origine à PHPNET FRANCE. Les frais de retour sont à la charge du seul Client.

Le droit de rétractation, s'il a été valablement exercé, permet au Client d'obtenir le remboursement de sa commande. Au cas où la marchandise n'est retournée que partiellement et/ou détériorée, PHPNET FRANCE est en droit de demander le remboursement de la valeur correspondante au Client.

Dans le cas où l'exécution de la prestation aurait commencé avant la fin du délai de rétractation à la demande expresse du client, PHPNET FRANCE calculera le montant de la prestation fournie selon les règles prévues dans l'article L121-21-5 du code de la consommation. Ce montant sera déduit du montant remboursé par PHPNET FRANCE au client.

Sont exclus du droit de rétractation, les contrats de fourniture de biens confectionnés selon les spécifications du consommateur ou nettement personnalisés à la demande du Client.

L'enregistrement d'un nom de domaine auprès de PHPNET FRANCE constitue, du fait du choix opéré par le Client sur le radical (la partie distinctive du nom de domaine) et l'extension retenue, la fourniture d'un bien personnalisé au sens de l'article L 121-21-8, 3°. Aussi, le Client reconnaît expressément qu'il ne peut exercer son droit de rétractation sur l'enregistrement du nom de domaine commandé. Ce droit ne peut davantage être exercé par le Client lors du renouvellement de l'enregistrement.

## **ARTICLE 16 : RESILIATION, LIMITATION ET SUSPENSION DU SERVICE**

16.1. Chaque partie peut résilier de plein droit et sans indemnité le contrat en cas de force majeure dans les conditions prévues à l'article 9 des conditions générales.

16.2. Dans les autres cas, le Client est libre de résilier le contrat par simple envoi postal d'un courrier et dans ce cas, le Client ne pourra prétendre au remboursement par PHPNET FRANCE des sommes déjà versées.

16.3. PHPNET FRANCE pourra mettre fin au contrat par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, sous réserve d'un préavis de 1 mois.

16.5. En cas de manquement par l'une des parties à l'une ou l'autre de ses obligations au titre du contrat non réparé dans un délai de 7 jours à compter soit d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée par la partie plaignante notifiant les manquements en cause, soit de toute autre forme de notification faisant foi adressée par la dite partie, le contrat sera résilié de plein droit, sans préjudice de tous dommages intérêts éventuels qui pourraient être réclamés à la partie défaillante.

16.6. La date de notification de la lettre comportant les manquements en cause sera la date du cachet de la poste, lors de la première présentation de la lettre.

16.7. Si PHPNET FRANCE résilie le contrat dans les conditions prévues à l'article 14.4, le Client ne pourra prétendre au remboursement par PHPNET FRANCE des sommes déjà versées, et PHPNET FRANCE ne sera redevable d'aucun dédommagement à l'égard du Client. En revanche, si le non-respect des obligations du client entraînait un préjudice pour PHPNET FRANCE, PHPNET FRANCE se réserve le droit de poursuivre le Client pour obtenir la réparation complète de ce préjudice et notamment le remboursement de dommages et intérêts, pénalités, frais, honoraires exposés par PHPNET FRANCE.

16.8. Aux termes de ce contrat, quel qu'en soit le motif, PHPNET FRANCE s'engage à procéder au retrait intégral des fichiers relatifs au site du Client et présents sur ses serveurs.

16.9 Le service est restreint, limité ou suspendu de plein droit si le paiement n'est pas effectif après relance et lettre de mise en demeure.



16.10 Le service peut encore être restreint, limité ou suspendu lorsque les conditions particulières applicables à chaque type de service fourni par PHPNET FRANCE prévoient cette sanction en conséquence d'un manquement.

16.11 En toutes hypothèses, les mesures de restriction, limitation ou suspension sont exercées selon la gravité et la récurrence du ou des manquements. Elles sont déterminées en fonction de la nature du ou des manquements constatés.

16.12 Le Client comprend que PHPNET FRANCE devra effectuer une restriction, limitation ou suspension de l'hébergement si PHPNET FRANCE reçoit un avis à cet effet notifié par une autorité compétente, administrative, arbitrale ou judiciaire, conformément aux lois applicables appropriées.

## **ARTICLE 17 : PUBLICITE ET PROMOTION**

PHPNET FRANCE pourra à l'occasion de manifestations, dans les colloques et publications spécialisées sur les marchés professionnels, se prévaloir des services fournis au Client ainsi que sur ses documents commerciaux et/ou plaquettes.

## **ARTICLE 18 : APPLICATION ET OPPOSABILITE DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE PHPNET FRANCE**

Les présentes conditions générales sont applicables à toute prestation d'hébergement fournie par PHPNET FRANCE. Le contrat prévaut sur toute plaquette, brochure commerciale, publicité ou contenu du site Internet de PHPNET FRANCE, sous réserve de l'application de la clause « modification ».

Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du client aux présentes conditions générales d'hébergement, qui s'appliquent quelles que soient les options retenues ; l'hébergement souscrit et les modalités d'ouverture de l'hébergement. Aucune demande séparée ou modification particulière du bon de commande faite par le client ne peut, sauf acceptation formelle et expresse, être opposable à PHPNET FRANCE, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à la connaissance de cette dernière.

## **ARTICLE 19 : MODIFICATION**

Les conditions générales, particulières et le bon de commande en ligne prévalent sur les conditions générales, particulières et le bon de commande imprimée. Les parties conviennent que PHPNET FRANCE peut, de plein droit, modifier son service sans autre formalité que d'en informer le Client par un avertissement en ligne et/ou de porter ses modifications dans les conditions générales en ligne. Toute modification ou introduction de nouvelles options d'abonnement fera l'objet d'une information en ligne sur le site localisé à l'adresse [www.phpnet.org](http://www.phpnet.org) ou l'envoi d'un courrier électronique au Client.

Dans cette hypothèse, le Client peut, en dérogation à l'article 15 des conditions générales, résilier le contrat dans un délai de trente jours à compter de l'entrée en vigueur de ces modifications.



## **ARTICLE 20 : DISPOSITIONS GENERALES**

### 20.1. Divisibilité

Si l'une quelconque des stipulations du présent contrat s'avérait nulle au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle serait alors réputée non écrite, sans pour autant entraîner la nullité du contrat ni altérer la validité de ses autres dispositions. Le fait que l'une ou l'autre des parties ne revendique pas l'application d'une clause quelconque du contrat ou acquiesce à son inexécution, que ce soit de manière permanente ou temporaire, ne pourra être interprété comme une renonciation par cette partie aux droits qui découlent pour elle de ladite clause. Dans ce cas, les parties devront dans la mesure du possible remplacer la disposition annulée par une disposition valable correspondant à l'esprit et à l'objet des Conditions contractuelles.

### 20.2. Intitulés

Les intitulés des articles des Conditions contractuelles ont pour seul but de faciliter les références et n'ont pas par eux-mêmes, une valeur contractuelle ou une signification particulière.

### 20.3. Notifications

Toutes les notifications, communications, mises en demeure prévues par les Conditions générales seront réputées avoir été valablement délivrées au Client si elles sont adressées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à :

- Pour PHPNET FRANCE : 97/97 bis rue général Mangin – 38100 GRENOBLE – France
- Pour le titulaire de l'hébergement : à l'adresse postale et/ou email qu'il a fourni à PHPNET FRANCE

## **ARTICLE 21 : LOI APPLICABLE**

La loi française sera seule applicable au présent contrat, à l'exclusion, d'une part, des règles de conflit prévues par la loi française, et d'autre part, des dispositions de la loi française qui seraient contraires au présent contrat.